



## CASE LAW ANALYTICS

### **Direction juridique : mieux gérer le risque contentieux grâce à la technologie après la crise du Covid-19**

Afin d'aider les directions juridiques à faire face aux problèmes qu'elles rencontrent après la crise du Covid-19 et à préparer l'avenir, le Cercle Montesquieu a mis en place plusieurs initiatives. « *C'est dans ce contexte que la Factory a organisé un webinar avec Case Law Analytics, explique Olivier Belondrade, son Président. Comment des outils et la technologie peuvent permettre de mieux appréhender le risque, de le provisionner et de le gérer de manière optimale? »*

C'est la question à laquelle Jacques Lévy Véhel, fondateur de Case Law Analytics a tenté de répondre en présentant la solution de quantification de l'aléa judiciaire de la legaltech (1), avec l'éclairage d'Antoine Garapon, secrétaire général de l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice. « *Avec la crise du COVID-19, nous vivons une période exceptionnelle, souligne le magistrat, la consommation de numérique a explosé, des barrières ont été levées, pour les entreprises, les magistrats, les juristes en général, c'est le moment de libérer son imagination. »*

### **L'aléa est la condition de l'existence d'une procédure contentieuse**

Dans une procédure contentieuse, il existe une part d'aléa qui est souvent la condition même de l'existence de celle-ci. « *Si les parties pouvaient savoir à l'avance la décision qui va être prise par les magistrats, la plupart du temps, elles n'iraient pas au procès et s'assiéraient autour d'une table pour régler leur litige, explique Jacques Lévy Véhel. Les tribunaux fonctionnent en partie parce que nous ne savons pas exactement ce qu'ils vont dire à l'avance. »*

C'est partant de ce constat que la solution de quantification de l'aléa judiciaire fondée sur l'intelligence artificielle a vu le jour à l'INRIA il y a quelques années. Elle est parfois malheureusement associée à ce qu'on a improprement appelée la "justice prédictive". Pourtant, il ne s'agit pas de prédire l'issue d'une procédure et de remplacer le juge par une machine qui déciderait à sa place, mais au contraire de reconnaître que toute prédiction est non seulement impossible mais aussi dangereuse. Cette question éthique est au cœur des préoccupations de Case Law Analytics qui attache une grande importance au contrôle du modèle mathématique sur lequel elle s'appuie. « *Notre objectif est de fournir des outils éthiques, fondés sur la modélisation mathématique, qui ne vont pas entraîner des effets pervers mais aider les juristes à réduire l'aléa* », précise son fondateur.

Pour Antoine Garapon, « *la différence de cet outil par rapport aux autres est que ses projections ne referment pas les enjeux mais au contraire augmentent le niveau de conscience de tous les*

*partenaires et des juges sur ce qu'il s'est déjà produit dans le champ de la décision qu'ils ont à prendre. Il ne supprime pas le choix et n'évacue pas le professionnalisme mais il les responsabilise et les éclaire ».*

Finalement, on peut résumer l'approche de Case Law Analytics de la façon suivante : la justice étant une activité éminemment humaine, il y a une part d'aléa qu'on ne pourra jamais réduire. Il est donc impossible de prédire une décision. En revanche, on peut-on décrire cet aléa c'est-à-dire les probabilités d'arriver à telle ou telle décision en fonction d'un certain nombre de critères. C'est tout l'objet de la solution développée par la legaltech.

### **Une solution qui s'appuie sur la modélisation du raisonnement juridique**

Case Law Analytics est un générateur de décision qui repose sur l'analyse minutieuse de l'ensemble des décisions rendues dans un domaine du droit. Les utilisateurs entrent les données de leur cas d'espèces qui va être caractérisé par un nombre important de critères (entre 30 et 150 suivant les domaines). L'outil va alors générer les 100 décisions typiques qui seraient prises par la juridiction devant laquelle ils agissent.

Pour parvenir à ce résultat, il faut injecter dans l'outil une part importante d'intelligence juridique humaine. Cette première étape est issue d'un travail en collaboration avec des magistrats, des juristes et des avocats afin de définir les critères sur lesquels se fonde une décision dans un domaine du droit. La seconde étape consiste à analyser toute la jurisprudence disponible en construisant une base de données. Enfin, dans la troisième étape, la machine va apprendre à reproduire des décisions en se fondant sur les critères et les analyses réalisées lors des deux premières étapes.

Il est important de comprendre qu'il ne s'agit pas de faire des statistiques sur des décisions passées mais bien d'enseigner à la machine la manière dont les magistrats raisonnent. L'outil est ainsi capable de reproduire des décisions virtuelles sur des dossiers qui n'ont jamais été présentés devant aucune Cour. Cette modélisation du raisonnement juridique est aujourd'hui disponible chez Case Law Analytics dans une quinzaine de domaines du droit, très souvent *via* des co-développements : la rupture brutale des relations commerciales qui a fait l'objet d'une démonstration lors du webinar, le licenciement sans cause réelle et sérieuse, les clauses de non-concurrence, la contrefaçon de marques, la concurrence déloyale, les ententes, la franchise...

La modélisation n'est pas pour l'heure possible dans tous les domaines. *« Il faut distinguer les contentieux, précise Antoine Garapon. Il y a des domaines qui se prêtent mieux que d'autres à la prédiction. En droit pénal par exemple c'est beaucoup trop délicat. En matière civile en revanche, il y a plusieurs domaines où la jurisprudence est très stable, très bien balisée et très facilement modélisable juridiquement. »*

### **Quels bénéfices pour les directions juridiques ?**

Avec cet outil de quantification de l'aléa judiciaire, les directions juridiques peuvent réaliser de véritables "expériences judiciaires" en simulant plusieurs scénarios. En effet, à partir de l'analyse par l'intelligence artificielle des éléments factuels de leur cas et de la simulation de toutes les décisions possibles sur celui-ci, elles peuvent :

- évaluer leur chance de succès ou leur risque d'être condamnées, - visualiser les montants associés, - jouer sur certains critères de leur dossier pour mesurer leur impact sur les décisions, - optimiser leur stratégie en choisissant les valeurs de ces critères qui leur sont le plus favorables.

Ainsi, elles vont bénéficier d'informations quantitatives propres à les guider dans l'élaboration d'une stratégie pré-contentieuse permettant de favoriser un mode alternatif de règlement des différends.

Ces informations sont aussi être précieuses dans le cadre d'une stratégie contentieuse car elles permettent de provisionner précisément les montants adéquats à tout niveau de risque choisi.

De plus, parce qu'elle analyse minutieusement la jurisprudence dans un domaine précis selon un nombre conséquent de critères, Case Law Analytics est aussi un outil de recherche donnant accès aux décisions les plus proches du cas étudié et à leurs argumentations.

Enfin, l'ensemble de ces éléments peut être regroupé dans un rapport quantitatif, à l'image de ceux produits par les directions financières, et être utilisé dans les comités de directions de l'entreprise.

Avec Case Law Analytics, les directions juridiques peuvent mieux gérer et prévenir le risque contentieux. Et à l'heure où la justice est à la peine, il est certain que « libérer son imagination » peut passer par l'utilisation d'une telle solution.

(1) Case Law Analytics propose aussi une solution sur le risque contrat pour scorer et aider à la négociation des contrats.

**Laurine Tavitian,**  
Responsable Media et  
Communication Case Law  
Analytics